RAPPORT
RSE 2023
GROUPE SIFCA

L'INCLUSION AU CŒUR DU PROGRÈS

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À PROPOS DE NOTRE GROUPE

1. PROFIL DE L'ORGANISATION
1.1 NOM DE L'ORGANISATION
1.2 ACTIVITÉS, MARQUES, PRODUITS ET SERVICES
1.3 LIEU GÉOGRAPHIQUE DU SIÈGE ET DES SITES D'ACTIVITÉ
1.4 CAPITAL ET FORME JURIDIQUE
1.5 MARCHÉS DESSERVIS
1.6 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
1.7 MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DE L'ORGANISATION ET DE SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT
2. MODÈLE D'AFFAIRES
2.1 ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
2.2 PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE
2.3 INITIATIVES EXTERNES
2.4 ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

STRATÉGIE

1. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX
1.1 ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX
1.2 LISTE DES ENJEUX PERTINENTS
2. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES
2.1 LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES
2.2 IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES
2.3 APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES
2.4 ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES
2.5 ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURS SOULEVÉS
3. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS
3.1 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS
3.2 GESTION DES RISQUES

ENGAGEMENT DURABILITÉ

1. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE
1.1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE
1.2 ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET ACHATS RESPONSABLES
2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL
2.1 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES TRAVAILLEURS
2.2 CONDITIONS DE TRAVAIL
2.3 CADRE DE VIE DES SALARIÉS
3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE
3.1 INCLUSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
3.2 ACHATS MATIÈRE PREMIÈRE ET FOURNISSEURS
4. ENVIRONNEMENT
4.1 GESTION ET TRAITEMENT DE L'EAU
4.2 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION
4.3 GESTION DES DÉCHETS
5. PERFORMANCE
5.1 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING
5.2 AVIS D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers partenaires, clients et collaborateurs,

Chez le groupe SIFCA, nous croyons fermement que notre succès économique va de pair avec notre responsabilité sociale et environnementale. C'est pourquoi, dans ce rapport conforme aux standards internationaux de la GRI, nous mettons en avant nos efforts pour intégrer les principes de durabilité dans toutes nos opérations. Ce rapport reflète notre engagement à maximiser notre impact positif sur les communautés locales et l'environnement, tout en minimisant les risques associés à notre activité. Je remercie tous nos collaborateurs pour leur engagement quotidien dans cette démarche.

Nous réaffirmons notre engagement à améliorer la transparence de nos actions et à continuer à travailler en partenariat avec nos parties prenantes.

ALASSANE DOUMBIA

Président du Conseil d'Administration

À PROPOS DE NOTRE GROUPE

1 PROFIL DE L'ORGANISATION

1.1 Nom de l'organisation

Le Groupe SIFCA, fondé en 1964, est une multinationale basée en Côte d'Ivoire, spécialisée dans l'agro-industrie, avec des activités dans le palmier à huile, le caoutchouc naturel et le sucre.

(GRI 102-2)

1.2 Activités, marques, produits et services

SIFCA opère à travers ses principales filières :

- **Oléagineuse,** leaders dans la production d'huile de palme en Afrique de l'Ouest, approvisionnant à la fois les marchés locaux et internationaux.
- **Caoutchouc,** spécialisée dans la production de caoutchouc naturel et qui exporte vers des marchés en Europe et en Asie.
- **Sucre,** qui produit du sucre raffiné, destiné à la consommation locale et régionale.

Le Groupe diversifie ses services à travers la transformation des matières premières et l'exportation, contribuant ainsi de manière significative au développement économique des pays où il est implanté, notamment la **Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, la france et le Liberia**

(GRI 102-3, 102-4)

1.3 Lieu géographique du siège et des sites d'activité

Le siège du Groupe SIFCA est situé à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Ses principaux sites d'activité sont répartis entre plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont :

- **Côte d'Ivoire :** PalmCI, SAPH, Sania et Sucrivoire y possèdent des plantations et des usines de transformation.
- **Ghana :** GREL y exploite les plantations de caoutchouc naturel.
- **Liberia :** CRC et MOPP y exploite des plantations de caoutchouc naturel et du palmier à huile.
- **Nigeria :** RENL gère également des plantations de caoutchouc naturel dans le pays.
- **France :** SIPH, commercialisation

Chacune de ces implantations à un rôle stratégique dans le rayonnement du groupe et ses activités d'exportation.

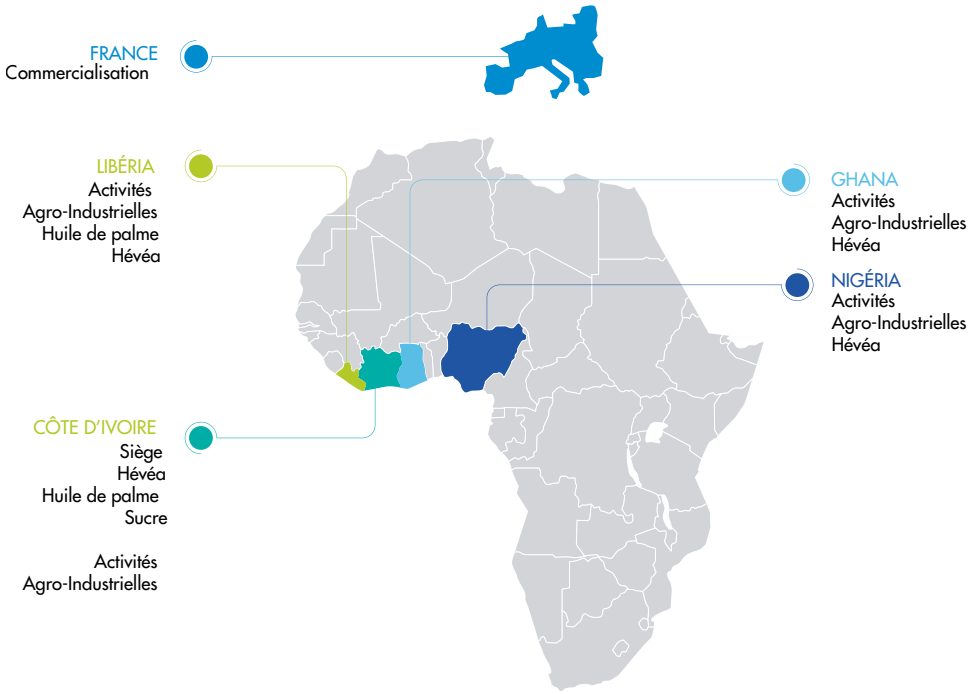

Filière Caoutchouc

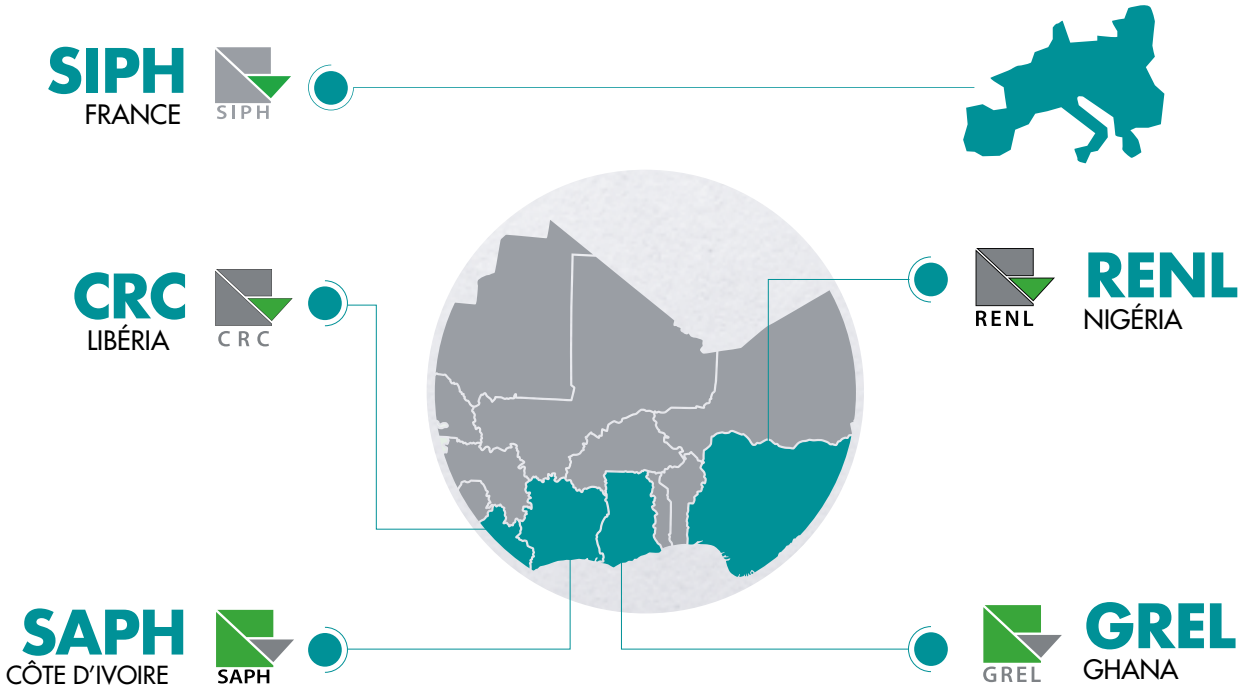

Filière Oléagineux

Filière Sucre

(GRI 102-5)

1.4 Capital et forme juridique

SIFCA est une société anonyme au capital de 4 002 935 000 FCFA, avec des actionnaires majoritaires tels que des investisseurs locaux et internationaux.

(GRI 102-6)

1.5 Marchés desservis

SIFCA dessert principalement les marchés d'Afrique de l'Ouest et exporte vers l'Europe et l'Asie. La filière oléagineuse alimente les industries agroalimentaires et les marchés de l'huile de table en Afrique, tandis que SIPH exporte son caoutchouc naturel vers des entreprises manufacturières en Europe et Asie. Sucrivoire est un fournisseur clé du marché ivoirien du sucre, approvisionnant à la fois les consommateurs et les industries locales.

(GRI 102-9)

1.6 Chaîne d'approvisionnement

Le Groupe SIFCA s'appuie sur une chaîne d'approvisionnement diversifiée, avec des partenariats locaux et internationaux. PalmCI, par exemple, travaille avec des milliers de planteurs privés locaux pour approvisionner ses usines en régime de palme. De même, SIPH s'appuie sur un réseau de plantations privées gérées directement dans les pays où elle opère. Le groupe s›efforce d›intégrer des pratiques d›achats responsables en respectant les normes sociales et environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

(GRI 102-10)

1.7 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

En 2023, SIFCA a investi dans l'agrandissement de ses capacités de production de sucre avec la mise en service d'une nouvelle unité de transformation chez Sucrivoire. Par ailleurs, PalmCI a étendu ses plantations avec l'acquisition de 1300 hectares dans le cadre d'un projet de développement agricole visant à accroître la production d'huile de palme durable.

Le groupe a également revu ses stratégies d'approvisionnement pour se conformer aux exigences des standards internationaux comme la certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) et FSC (Forest Stewardship Council), en particulier pour le caoutchouc et l'huile de palme.

2 MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires du groupe SIFCA repose sur l'exploitation, la transformation et la commercialisation de produits agro-industriels. Le groupe SIFCA opère principalement dans trois secteurs clés : **le palmier à huile, l'hévéa (caoutchouc naturel) et la canne à sucre.**

Les éléments principaux du modèle d'affaires du Groupe SIFCA sont :

(1) Production agricole durable,
(2) Transformation industrielle,
(3) Chaîne de valeur intégrée
(4) Orientation vers les marchés internationaux
(5) Engagement en matière de durabilité.

L'actionnariat de SIFCA est un mélange de capitaux locaux et internationaux, favorisant un équilibre entre une expertise mondiale et une gestion ancrée dans les besoins locaux.

2.1 Entités incluses dans les états financiers consolidés (GRI 102-45)

Les états financiers consolidés du Groupe SIFCA incluent les résultats de toutes les filières principales du groupe, à savoir Oléagineuse, Sucre, et SIPH. Ces entités contribuent chacune à la performance économique du groupe à travers leurs activités de production, de transformation et de commercialisation de matières premières agricoles.

2.2 Principe de précaution ou approche préventive (GRI 102-11)

SIFCA adopte une approche proactive en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Le groupe a mis en place une procédure de gestion des risques E&S qui inclut le principe de précaution, notamment dans la gestion des ressources naturelles. Par exemple, les filiales surveillent l'utilisation de pesticides dans les plantations pour minimiser l'impact sur les écosystèmes environnants et garantir la sécurité des travailleurs et des communautés locales.

2.3 Initiatives externes (GRI 102-12)

SIFCA s'est engagé dans plusieurs initiatives internationales pour promouvoir le développement durable. Le groupe est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à respecter ses dix principes en matière de droits de l'homme, de normes de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. En outre, le groupe collabore avec des ONG locales et internationales sur des projets de conservation de la biodiversité et de développement communautaire.

2.4 Adhésion à des associations (GRI 102-13)

Le Groupe SIFCA est membre actif de plusieurs associations professionnelles, telles que :

- RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) pour l'huile de palme durable.
- FSC (Forest Stewardship Council) pour les pratiques durables dans la production de caoutchouc naturel.
- World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), une organisation internationale qui aide les entreprises à adopter des pratiques durables.

STRATÉGIE

1 MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

1.1 Étude de matérialité des enjeux (GRI 102-46)

Le Groupe SIFCA conduit régulièrement des études de matérialité pour identifier les enjeux les plus significatifs qui influencent ses activités ainsi que les attentes de ses parties prenantes. 10 enjeux matériels ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision de près de 18 mois en 2020. Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Pour y arriver, nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que le Groupe SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées.

Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces parties prenantes. Ensuite, Nous avons fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par nos concurrents…) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette 1ère liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de norme (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes. Elle a ensuite été ajustée au sein des sites SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula, représentant nos 3 métiers pour aboutir à une liste d'enjeux soumise nos parties prenantes via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

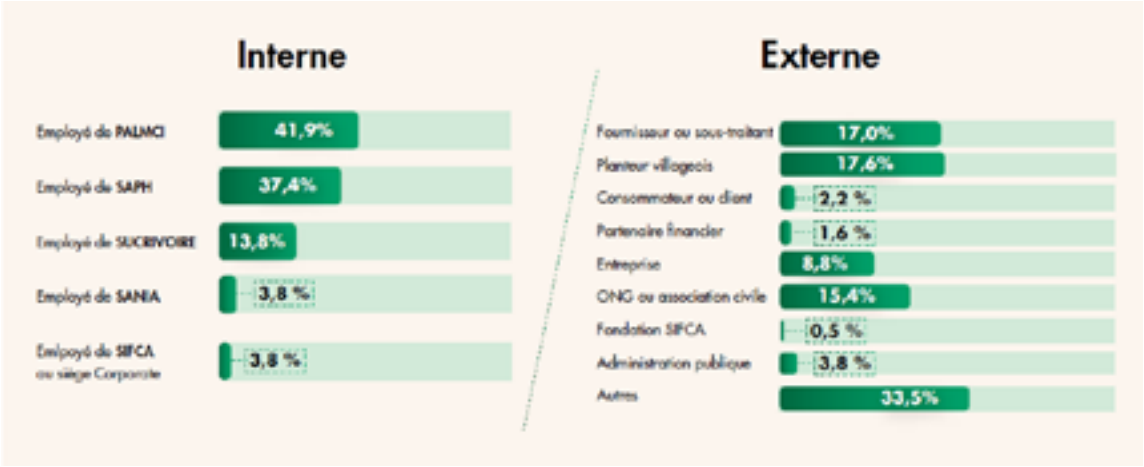

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.

Les équipes SIFCA, ainsi que certaines parties prenantes ont reformulé les enjeux de manière explicite et compréhensible par tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. Cette liste a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAI).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux matériels combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour le Groupe SIFCA. Ces 10 enjeux ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA, l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales et les Directeurs d'unité agricole intégré (DUAI).

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.

En 2023, une étude approfondie a été réalisée en collaboration avec des consultants externes pour évaluer les risques et opportunités liés à l'évolution du marché de l'huile de palme et du caoutchouc naturel, ainsi que l'impact environnemental de ses activités. Cette étude a pris en compte les réglementations émergentes comme l'EUDR (Règlement européen sur la déforestation) et la pression accrue sur les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques durables.

1.2 Liste des enjeux pertinents (GRI 102-47)

Les enjeux identifiés comme prioritaires pour le Groupe SIFCA incluent :

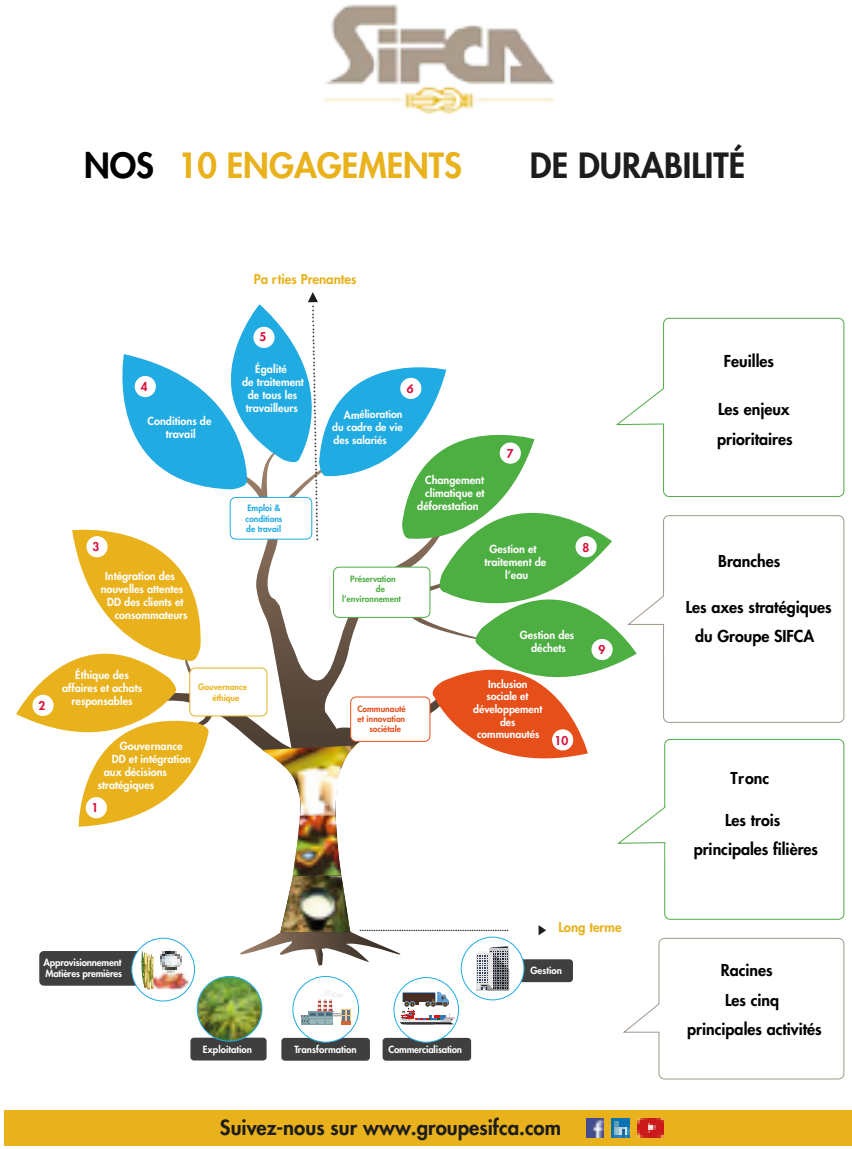

2 DIALOGUE DES PARTIES PRENANTES

(GRI 102-40, 102-42, 102-43, 102-44)

Le dialogue avec les parties prenantes est au cœur de la stratégie de SIFCA. En utilisant des mécanismes de dialogue diversifiés et transparents, notamment des consultations régulières, des cadres permanent de dialogue communautaires, des négociations sociales avec les syndicats, etc…, le groupe SIFCA s'assure d'aligner ses actions sur les attentes de ses parties prenantes tout en répondant aux exigences sociales, environnementales et économiques. Cela contribue à renforcer notre réputation et à soutenir sa croissance à long terme.

2.1 Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes (GRI 102-40)

Le dialogue avec les parties prenantes est au cœur de la stratégie de SIFCA. Les parties prenantes du groupe comprennent :

- Clients et consommateurs : Attendent des produits de qualité, durables et certifiés.
- Employés : Exigent de bonnes conditions de travail, la sécurité et des opportunités de formation.
- Communautés locales : Souhaitent bénéficier de projets de développement communautaire et de respect de l'environnement.
- Investisseurs : Recherchent des garanties de rentabilité tout en s'assurant que les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont respectées.
- Gouvernements et régulateurs : Exigent le respect des lois locales et des engagements internationaux en matière de durabilité et de droits humains.

FAMILLES DE PARTIES PRENANTES	GROUPES DE PARTIES PRENANTES	ATTENTES
PARTENAIRES ECONOMIQUES	Banques locales Banque Nationale d'Investissement	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement Transparence et rentabilité
	Bailleurs Assureurs	Bonne gestion de la maitrise des risques
	Sous-traitants Fournisseurs de matières premières Fournisseurs de matériels Prestataires de services	Bonne collaboration et achat équitable Respect des délais de règlement
	Clients Consommateurs Associations de consommateurs	Informations équitables sur les produits
	Concurrents	
INFLUENCEURS SOCIAUX	Elus et autorités locales Associations et ONG Influenceurs réseaux sociaux Médias Communauté riveraines Etablissements de formation	Dialogue Respect des traditions et du patrimoine culturel Transparence des informations sur les produits Respect des engagements envers la société civile
PARTIES PRENANTES INTERNES	Dirigeants des filiales Actionnaires	Respect des décisions stratégiques / bonne gouvernance
	Employés Syndicats Associations du personnel Délégués du personnel Fondation SIFCA	Condition de travail rentable et bien être Égalité de traitement Satisfaction des revendications syndicales Dialogue social constructif / respect des droits du travail
REGULATEURS	Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture Ministère du commerce	Respect de la réglementation environnementale Approvisionnement satisfaisant du marché national et maitrise de l'inflation
	Organismes de certifications Agences de notation	Transparence Reporting efficace et comparable

2.2 Identification et sélection des parties prenantes (GRI 102-42)

SIFCA identifie ses parties prenantes à travers une approche participative, impliquant les responsables de chaque filiale, les équipes RSE, et les organisations de la société civile. Une cartographie des parties prenantes est réalisée régulièrement pour tenir compte des évolutions du contexte opérationnel et des nouveaux acteurs. Pour déterminer les parties prenantes, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

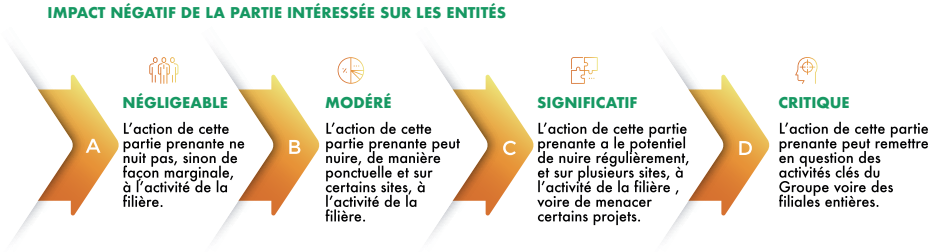

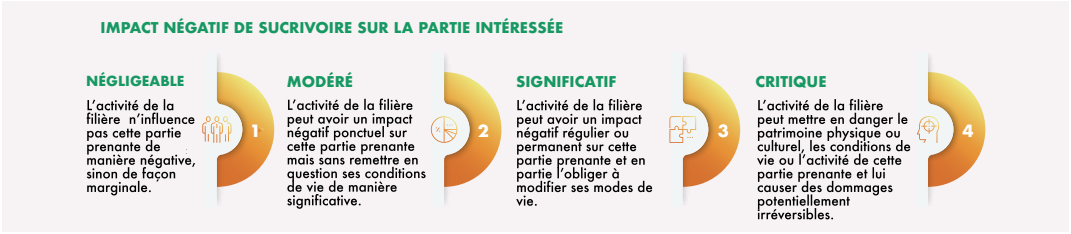

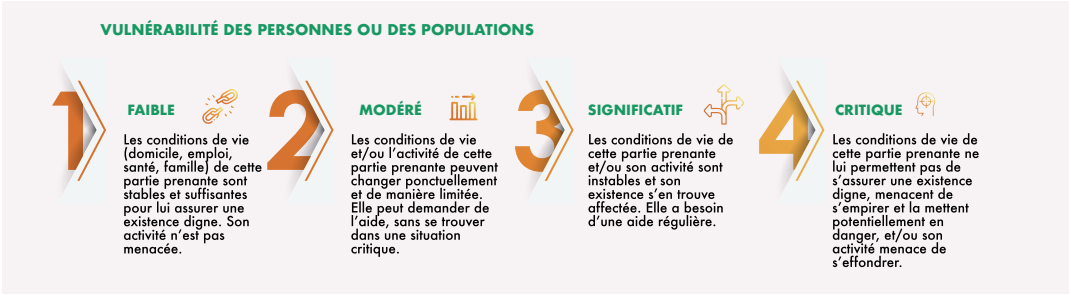

2.3 Approche de l'implication des parties prenantes (GRI 102-43)

L'implication des parties prenantes se fait par divers canaux :

- Consultations régulières : Avec les communautés locales autour des sites d'exploitation pour évaluer leurs besoins et préoccupations.
- Dialogue social : Avec les syndicats et les employés, via des comités de santé et de sécurité.
- Forums multi-acteurs : Participation à des forums régionaux et internationaux sur la durabilité organisée par organisation professionnel, banque…,

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA

Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des discussions doivent être sou- mises à une concertation :

Dans une moindre mesure :

2.4 Analyse de matérialité des parties prenantes (GRI 102-44)

Les résultats des consultations avec les parties prenantes sont intégrés dans la matrice ci-après.

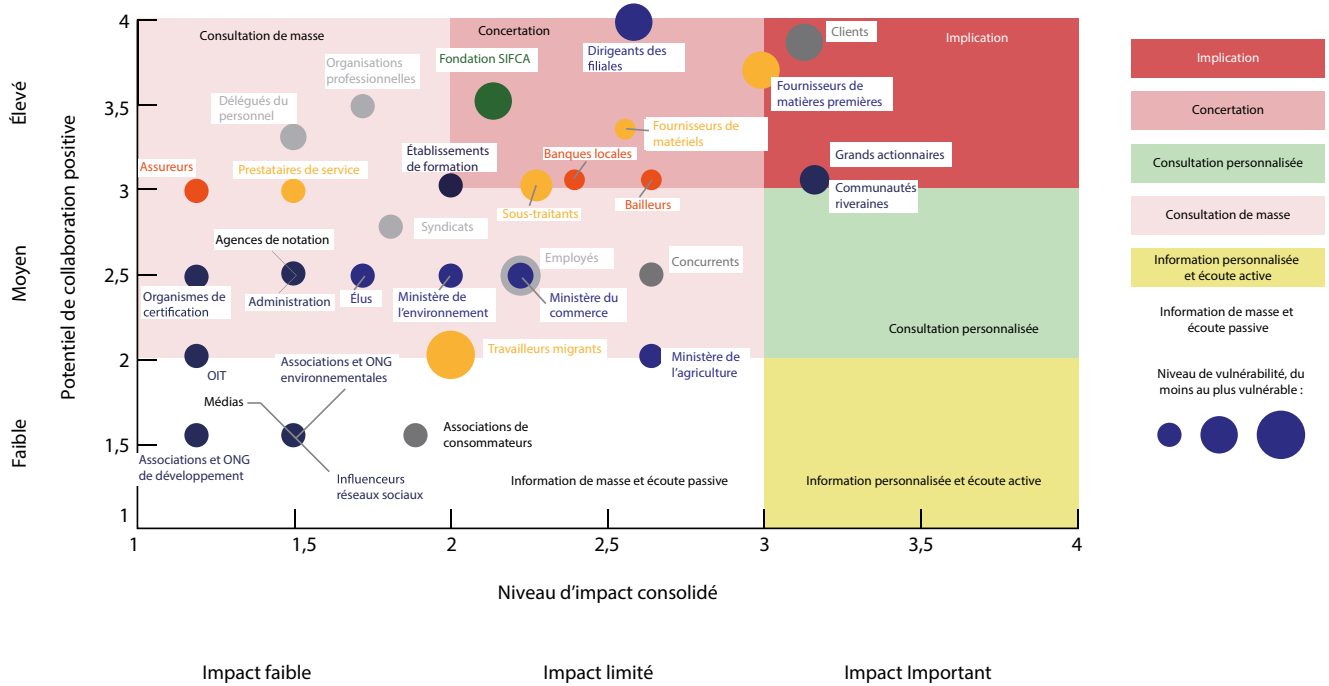

2.5 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

Au niveau interne

Il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, représentants du personnel, etc. En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentants du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des préoccupations des employés.

Au niveau externe

Des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets spécifiques, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.

En 2023, les parties prenantes ont souligné l'importance de :

- La sécurité au travail : Après plusieurs accidents sur les sites de production, les syndicats et les employés ont insisté sur le renforcement des mesures de santé & sécurité.
- La préservation des forêts : Les ONG locales et internationales ont exprimé des préoccupations concernant la déforestation autour des plantations, en particulier au Liberia.

3 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

(GRI 102-15)

3.1 Identification et évaluation des risques et opportunités (GRI 102-15)

Le Groupe SIFCA reconnaît plusieurs risques et opportunités liés à ses activités. Parmi les principaux risques identifiés figurent :

- Risque environnemental : La dépendance aux ressources naturelles telles que l'eau et les terres agricoles expose le groupe aux aléas climatiques et à la déforestation.
- Risque réglementaire : L›évolution des régulations internationales, comme l›EUDR, pourrait augmenter les exigences de conformité pour l'exportation de produits tels que le caoutchouc naturel.
- Parmi les opportunités, on note :
- Innovation verte : L'investissement dans des technologies de production plus propres, comme l'énergie solaire, et l'adoption de pratiques agricoles durables (agriculture régénérative) offrent au groupe des perspectives de croissance à long terme.
- Marchés durables : La demande croissante pour des produits certifiés durables (ISO, RSPO, FSC) constitue une opportunité d'élargir les marchés et d'accroître les marges.

3.2 Gestion des risques

La politique durabilité, les chartes E&S, le manuel du système de gestion E&S et les procédures de gestion des risques, mis en place pour gérer nos risques repose sur trois piliers principaux. Ceux-ci sont définis et validés au niveau du Groupe répondre à nos principaux enjeux RSE, puis déclinés au niveau des filiales et enfin au niveau des UAI dans chaque pays.

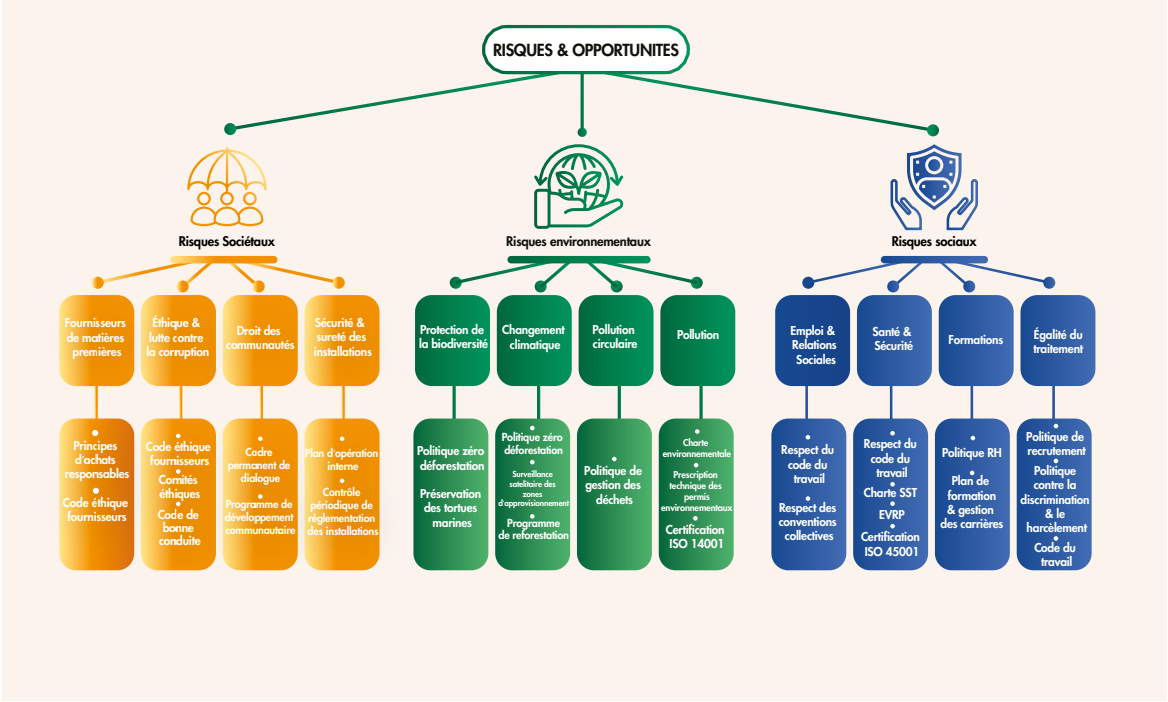

La prise en compte des risques identifiés et hiérarchisés se fait à travers la mise en œuvre d'un plan de maîtrise opérationnelle intégré au plan d'actions développement durable de la filiale.

Les initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux E&S, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans le prochain chapitre du présent reporting RSE.

ENGAGEMENT DURABILITÉ

1 GOUVERNANCE ET ETHIQUE

1.1 Gouvernance et stratégie RSE (GRI 102-18, 102-19)

a. Structure de gouvernance RSE Groupe SIFCA

Le Groupe SIFCA, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration, assure une gouvernance transparente et responsable. La gestion de la RSE est confiée à la Direction Communication et Développement Durable, qui collabore étroitement avec les responsables RSE des différentes filiales.

Le Comité de Développement Durable (COMIDD), réunissant l'ensemble des équipes développement durable du groupe, se réunit deux fois par an afin d'évaluer la conformité des actions du groupe aux critères environnementaux et sociaux, en fonction des engagements en matière de durabilité.

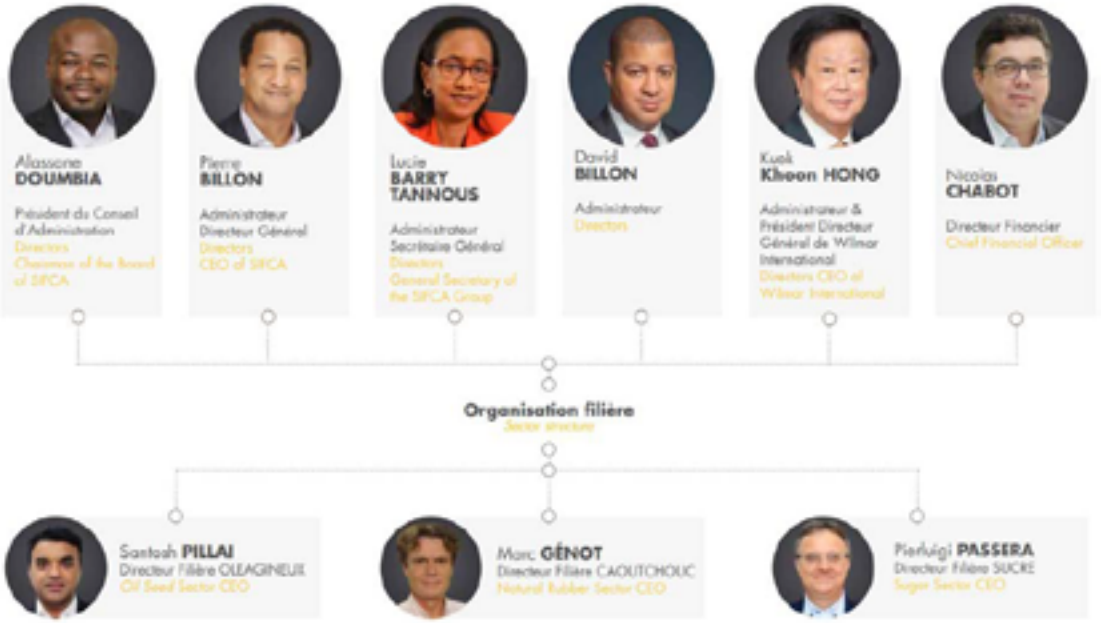

b. Stratégie RSE

Le Groupe SIFCA a défini une politique durabilité et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique durabilité composée de 4 axes stratégiques regroupant 10 enjeux matériels, participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et ses filiales.

Le premier axe stratégique met l'accent sur la **GOUVERNANCE ET l'ÉTHIQUE.** Le Groupe promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité. En 2023 nous avons Finalisés notre manuel de procédures de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) sur la base de notre stratégie DD et des procédures de gestion.

Un calendrier de déploiement du SGES du Groupe SIFCA a été établi. Ce calendrier s'étend jusqu'à la mi-2025 avec les étapes clés que sont : Formation, Audit diagnostic documentaire, Audit de mise en œuvre et Suivi et évaluation du SGES.

Notre deuxième axe stratégique **EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL,** met l'humain au cœur de nos actions. Nous garantissons un environnement de travail sain et équitable pour tous nos salariés.

En 2023 nous avons démarré le projet par la mise en place d'une stratégie Genre avec pour objectif de contribuer à : Résoudre les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'environnement de travail, Promouvoir la non-discrimination dans le traitement des employés et Lutter contre les violences basées sur le Genre.

Notre troisième axe stratégique, met l'accent sur la **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.** Pour cette année 2023, l'accent a été mis sur la réalisation du bilan carbone. Réaliser notre bilan carbone nous permettrait d'identifier les actions les plus efficaces pour réduire notre empreinte carbone, de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Le quatrième axe, **COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE**. Le Groupe SIFCA s'engage à construire avec ses communautés des projets durables, à favoriser l'entreprenariat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé dans toutes sa chaîne l'approvisionnement.

Feuille de route du DD 21/25 SIFCA

c. Pilotage RSE (GRI 103)

La Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) est chargée de déterminer et de piloter la stratégie RSE en accord le COMEX du Groupe SIFCA.

Chaque filiale du Groupe SIFCA a une Direction/Département/Service RSE chargé de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE définie par le Groupe SIFCA.

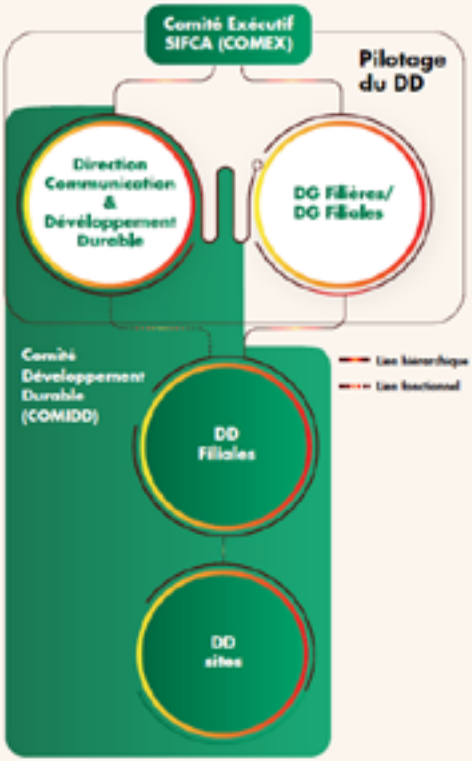

d. Engagement RSE et ODD

Le Groupe SIFCA a pour objectif, à travers ces engagements RSE, de contribuer aux à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ainsi à travers ces enjeux pertinents, le Groupe SIFCA contribue à l'atteinte de 8 ODD.

e. Suivi de notre performance RSE : Processus de rapport RSE (GRI 103-3)

Les performances du groupe sont mesurées en fonction d'objectifs concrets : par exemple, la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 dans les usines de production, ou encore l'augmentation de 15 % du nombre de producteurs locaux certifiés pour une production durable de caoutchouc naturel chez SIPH.

Le processus de reporting de E&S est géré et consolidé par la Direction communication et Développement Durable (DirComDD) du Groupe SIFCA avec le soutien des différents Direction/ Départements Développement Durable des filiales.

En 2023, le Groupe SIFCA a poursuivi la mise à jour de son outil de reporting E&S afin de renforcer l'homogénéité des informations collectées. Ces mises à jour peuvent conduire à des modifications des données 2022 au sein de ce rapport et/ou des incohérences dans les variations annuelles.

Une sélection des indicateurs de suivi de notre performance RSE est auditée par un vérificateur indépendant, en qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe SIFCA. (Voir page … du rapport d'attestation d'assurance du vérificateur indépendant à la page … du présent reporting RSE).

Le processus de reporting E&S est documenté par des procédures de reporting qui ont été révisé en 2023. Ces procédures fournissent à toutes les équipes impliquées dans le reporting E&S, des instructions, des définitions et des consignes claires.

1.2 Éthique des affaires et achats responsables *(GRI 205, 414)*

L'éthique des affaires et les achats responsables sont des éléments importants de la politique (RSE) du groupe SIFCA. En ce qui concerne l'éthique des affaires, le groupe SIFCA s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités. Cela comprend le respect des lois et réglementations en vigueur, la lutte contre la corruption et les pratiques commerciales déloyales, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr et équitable pour tous ses employés.

En matière d'achats responsables, le groupe SIFCA s'efforce de s'associer avec des fournisseurs qui partagent ces valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Cela implique de garantir que les produits et services achetés répondent aux normes de qualité et de durabilité ainsi qu'aux droits humains fondamentaux.

Le projet achats responsables du groupe SIFCA dénommé projet KAIZEN achevé en 2023 vise à promouvoir des pratiques d'achats qui intègrent des considérations sociales, environnementales et économiques.

L'objectif du groupe SIFCA en mettant en œuvre ce projet est de répondre à un enjeu matériel et de contribuer à promouvoir des pratiques d'achats plus responsables et durables, tout en renforçant sa propre performance économique et en répondant aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de RSE.

a. Valeurs, principes, règles de conduite *(GRI 102-16)*

Le Groupe SIFCA repose sur des valeurs essentielles que sont la **responsabilité, l'éthique, et la qualité**, qui orientent nos choix stratégiques et nos actions quotidiennes. Nous nous engageons à adopter des pratiques durables, à promouvoir des comportements intègres, et à fournir des produits et services de haute qualité en réponse aux attentes de nos parties prenantes. Ces valeurs nous permettent de construire des relations de confiance et de garantir une amélioration continue de nos performances.

Afin de traduire concrètement ces valeurs, le Groupe SIFCA a mis en place des règles de conduite pour encadrer les pratiques de nos collaborateurs et de nos partenaires. À travers des documents de référence tels que le guide des achats responsables, les engagements éthiques de nos acheteurs, et notre code de conduite fournisseur, nous veillons à ce que nos pratiques commerciales soient alignées avec nos engagements sociaux, éthiques et environnementaux.

b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

(GRI 205-1, 205-2)

Le Comité éthique du Groupe pilote les actions de lutte contre la corruption en veillant au respect des standards éthiques à tous les niveaux de l'organisation. Afin de renforcer cette démarche, des sensibilisation et formation sont régulièrement organisées pour sensibiliser les collaborateurs aux pratiques responsables et aux risques liés à la corruption. Ces actions proactives visent à promouvoir une culture de transparence et d'intégrité dans l'ensemble des opérations du Groupe.

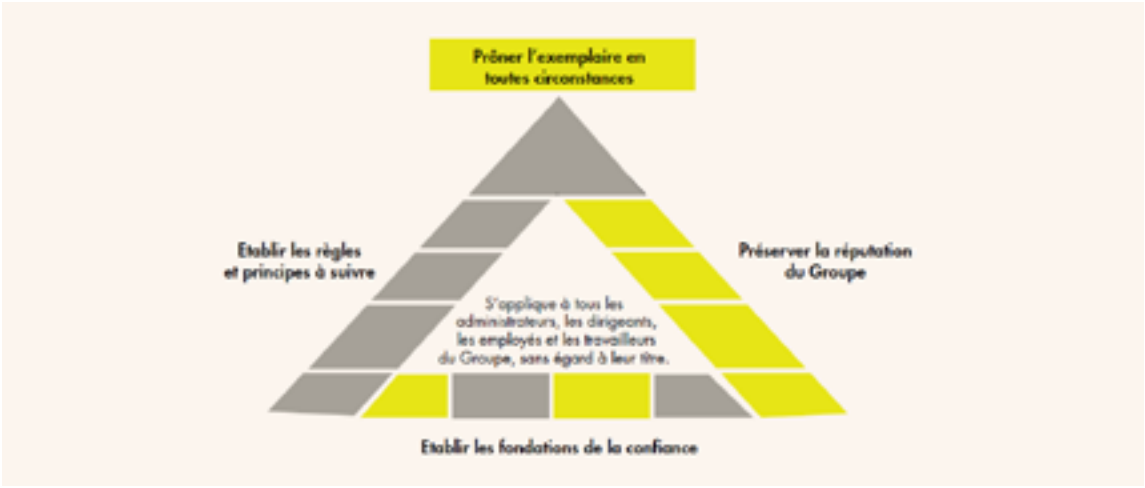

c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption

(GRI 205-3)

SIFCA dispose d'un dispositif de signalement confidentiel, accessible à tous les employés, pour dénoncer toute forme de corruption ou d'abus. Ce mécanisme renforce l'engagement du Groupe pour une politique de tolérance zéro face à la corruption, en assurant à chaque collaborateur la sécurité et la confidentialité nécessaires pour s'exprimer librement sur ces questions.

LOGIGRAMME DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES

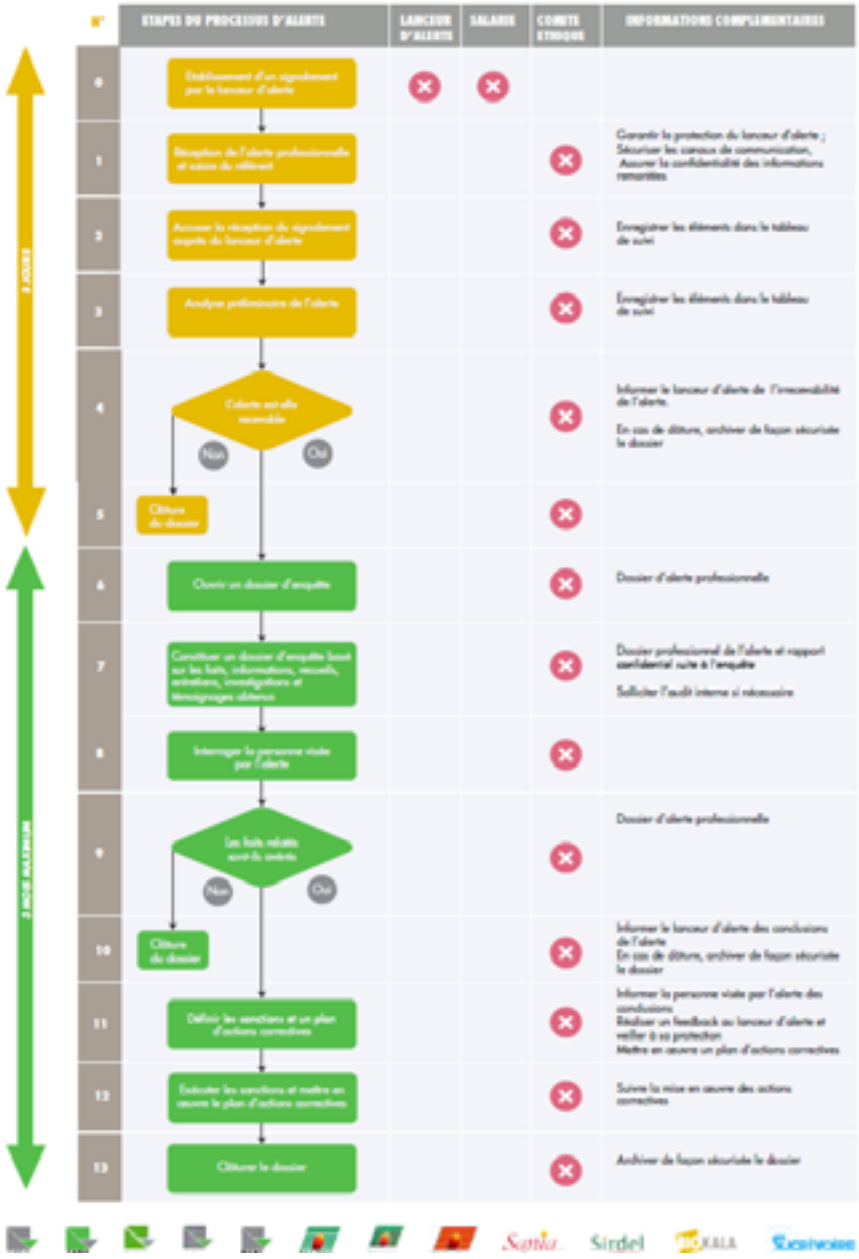

2 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

(GRI 401, 402, 403, 404, 405)

Le Groupe SIFCA considère que sa première ressource est son capital humain. Nos collaborateurs représentent une force motrice essentielle, et nous nous engageons à assurer leur sécurité ainsi que les meilleures conditions de travail. Pour ce faire, nous nous concentrons sur nos enjeux stratégiques suivants :

L'objectif de ces initiatives est de doter nos équipes des moyens nécessaires pour maintenir notre position de leader dans l'agro-industrie, tout en étant l'entreprise la plus innovante et la plus durable, afin de servir au mieux nos clients.

2.1 Égalité de traitement des travailleurs

L'employabilité, fondée sur la méritocratie, le maintien en poste, la création d'emplois et l'adoption de méthodes de travail innovantes, constitue un choix stratégique pour le Groupe. Ces éléments sont essentiels pour atteindre la croissance et améliorer les performances dans tous les domaines.

À la fin de lexercice 2023, le Groupe SIFCA comptait un effectif de **29 924** collaborateurs, enregistrant une diminution de 1 % par rapport à l'année 2022, ce qui témoigne de notre engagement envers le développement et le maintien de notre capital humain.

GRI 401-1

Répartition de l'effectif

Désignation / Filière	Travailleurs Permanents	Travailleurs Temporaires	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
SIFCA HOLDING	124	0	124	126	- 1,59
CAOUTCHOUC NATUREL	14216	259	14475	13390	6,17
OLÉAGINEUX	9143	1093	10236	9966	2,71
SUCRE	2863	2226	5089	6742	- 24,52
TOTAL	26346	3578	29924	30224	- 1

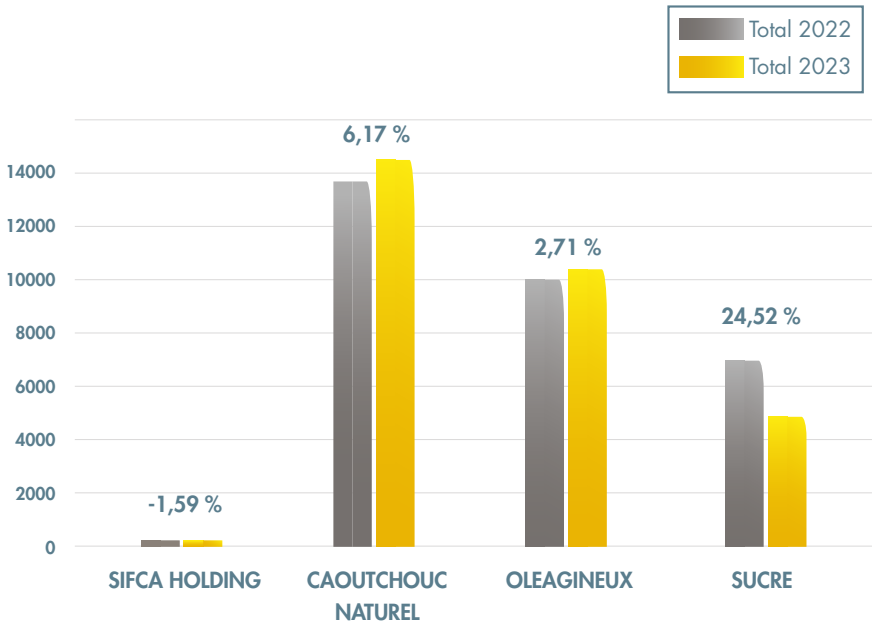

GRI 405-1

Répartition de l'effectif permanent par genre

Filière / Désignation	SFICA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
HOMMES	85	11181	7756	2394	21416
FEMMES	39	3035	1387	469	4930
TOTAL	124	14216	9143	2863	26346

La politique RH du Groupe milite pour une représentation d'hommes et de femmes plus équilibrée, avec des valeurs de respect des droits de la femme. Le pourcentage de femme dans l'effectif total du groupe en fin d'exercice 2023 est d'environ 20%. L'objectif du groupe est d'avoir les 25% dans le top management d'ici 2025.

GRI 401-1 Répartition de l'effectif permanent par âge

Filière Désignation	SFICA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Age ≤ 30 ans	8	3724	1265	754	5751
30 < Age ≤ 50 ans	94	8909	6664	1693	17360
Age > 50 ans	22	1583	1214	416	3235
Total	124	14216	9143	2863	26346

65% des salariés du groupe SIFCA ont un âge compris entre 30 et 50 ans.

GRI 401-1 Recrutement de nouveaux employés

Filière Désignation	SFICA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Embauche Femme	7	887	206	3	1103
Embauche Homme	8	2336	676	31	3051
Total	15	3223	882	34	4154

GRI 401-1 Répartition des départs

Filière Désignation	SFICA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Démission	5	187	63	19	274
Licenciement	0	157	18	9	184
Autres motifs de départ (retraite, abandon de poste, décès)	6	2129	701	40	2878
Total	13	2473	782	68	3336

Le taux de rotation du personnel au sein du groupe SIFCA est d'environ 13 %, avec un taux de démissions de 8 %.

a. Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération

(GRI 405-2)

La position de leader du Groupe SIFCA sur le marché est due à notre capacité d'attirer et de retenir les personnes les plus compétentes conformément à nos principes et nos valeurs. Notre système de rémunération est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs réalisations, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.

SIFCA s'engage à offrir une rémunération concurrentielle pour soutenir l'attraction et le maintien en poste des salariés qui possèdent les compétences nécessaires pour mener

à bien nos activités objectives. La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition des cadres de la rémunération annuelle totale et la façon dont la rémunération totale est divisée en rémunérations fixe et variable. La rémunération variable est liée à la performance individuelle et à la contribution à la réalisation des objectifs du Groupe.

Aussi dans le but d'offrir à tout notre personnel une rémunération toujours attractive et motivante, nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de nos filières et faire évoluer notre réputation dans le métier de l'agro-industrie, pour que ce secteur attire les jeunes de tout le pays.

Dans le même temps, une politique d'avantages sociaux est en place et offre un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement prise en charge par l'employeur.

Le Groupe accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une cotisation de 5 à 7% de leur salaire dont 2/3 supporté par l'employeur. Les avantages sociaux collectifs varient selon la filiale et le pays.

b. Organisation du temps de travail : heures travaillées

(GRI 401-3)

SIFCA respecte les conventions internationales en matière de gestion du temps de travail, en veillant à éviter les heures supplémentaires non rémunérées. Dans nos usines de transformation de Sucrivoire, des systèmes de pointage électronique permettent un suivi précis des heures travaillées, réduisant ainsi les risques de surcharge de travail.

Filière Désignation	SFICA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Heures Travaillées	324 948	33 278 883,19	30 090 762,84	10 084 497	73 779 091,03

2.2 Conditions de travail

GRI 403

a. Santé & Sécurité au Travail (GRI 403-1, 403-2)

La Santé et la Sécurité au travail, Priorité Numéro Un du Groupe SIFCA

Au-delà d'être un enjeu prioritaire pour nous, la santé et la sécurité de nos salariés, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs sont au cœur de nos préoccupations. La charte Santé et Sécurité au Travail, déployée dans tous les métiers du Groupe SIFCA, formalise notre engagement et exige le respect rigoureux des règles et procédures pour garantir un environnement de travail sûr et sain.

Nos principales actions en matière de santé et de sécurité incluent :

- Évaluation des risques : Anticipation et gestion des risques liés aux opérations, y compris ceux générés par les évolutions de nos activités.
- Inspections régulières : Vérifications fréquentes pour assurer la sécurité des équipements et l'application rigoureuse des consignes de sécurité.
- Équipements de protection individuelle (EPI) : Fourniture et utilisation obligatoire des EPI adaptés selon les tâches.
- Manutention sécurisée des substances dangereuses : Procédures strictes pour manipuler les produits chimiques et substances dangereuses.
- Prévention des facteurs de stress : Mesures de réduction du bruit et d'autres facteurs de stress au travail.
- Analyse des incidents et accidents : Signalement systématique et analyse des

causes profondes pour prévenir la répétition des incidents et des accidents.

En complément, des pictogrammes de sécurité sont disposés sur tous nos sites pour rappeler les comportements et règles de sécurité à observer.

Formation et Sensibilisation Continue

Pour maintenir un haut niveau de vigilance, des sensibilisations sont organisées régulièrement sur nos sites, notamment lors des «safety talk» tenus chaque matin. Tous les sous-traitants reçoivent une induction sécurité avant de débuter leurs activités sur nos sites, assurant leur compréhension des règles et procédures essentielles.

Les Directions/département/services Développement Durable veille à la mise à jour et à la communication continue des prescriptions légales et techniques en matière de santé et sécurité au travail. Toutes ces mesures sont mises en œuvre pour réduire les risques d'accidents et protéger l'intégrité physique et psychologique de nos collaborateurs.

Notre engagement est clair : assurer des conditions de travail sûres et promouvoir une culture de santé et de sécurité qui protège chaque individu.

Un Engagement Ferme malgré les Défis

Malgré tous les efforts déployés pour garantir un environnement de travail sûr, nous avons malheureusement enregistré 201 accidents de travail qui ont nécessité 2565 jours d'arrêt au cours de l'année 2023. Chaque accident de travail est pour nous un rappel de l'importance vitale de notre mission en matière de prévention des risques et de protection de nos collaborateurs.

Ces événements nous encouragent à redoubler d'efforts pour renforcer nos dispositifs de santé et sécurité au travail, en analysant les causes profondes de chaque accident afin

d'identifier les améliorations nécessaires. Nous restons résolus à poursuivre nos actions de sensibilisation, de formation et d'inspection pour faire de la santé et de la sécurité une priorité sans compromis.

Nous continuerons à travailler sans relâche pour réduire les risques et garantir que chacun puisse évoluer dans un environnement de travail sûr et sain.

GRI 403-2 Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Filière Désignation	SFICA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Accident du Travail	0	51	25	125	201
Jours d'arrêt lies aux accidents	0	1415	269	881	2565
Heures totales travaillées	324948	33278883,19	30090762,84	10084497	73779091,03
Taux de fréquence des accidents	0	1,53	0,83	12,40	2,72
Taux de gravité des accidents	0	0,04	0,01	0,09	0,035

La filière sucre enregistre un nombre d'accidents de travail plus élevé, en raison de la pénibilité des tâches, majoritairement manuelles, qui caractérisent toutes les étapes de la récolte

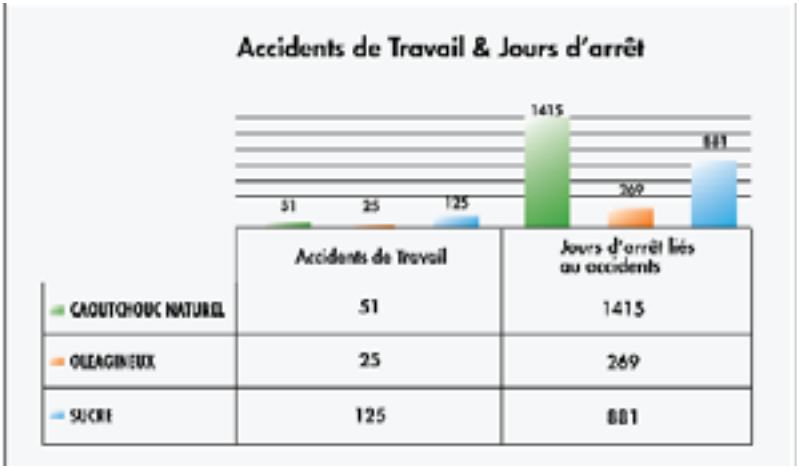

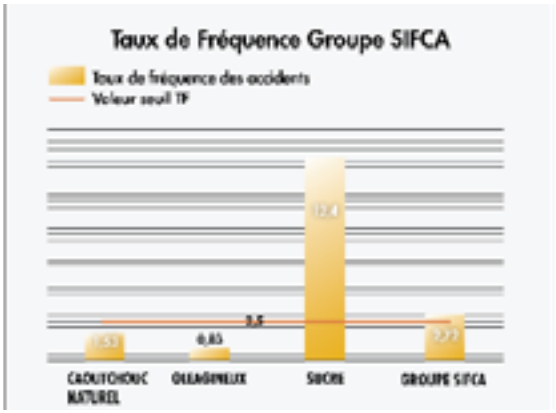

Conscients de ces risques, nous continuons d'investir dans des mesures de prévention renforcées et des équipements adaptés pour soutenir nos équipes avec l'acquisition d'une coupeuse mécanique.

Au sein du Groupe SIFCA, le taux de fréquence (TF) des accidents de travail s'établit à 2,72, un niveau légèrement supérieur à la valeur seuil fixée à 2,5.

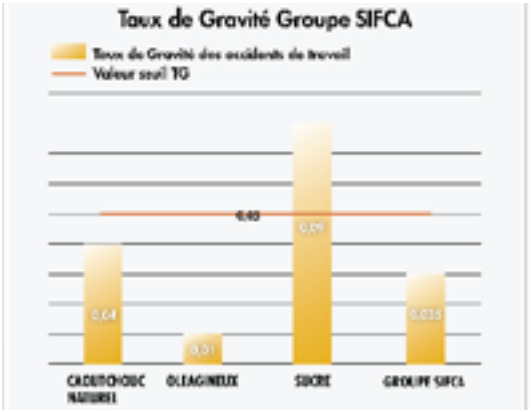

Ce graphique indique que, malgré nos efforts soutenus en matière de prévention, des accidents se produisent encore, en particulier dans les activités les plus exigeantes physiquement.

Toutefois, notre taux de gravité (TG) s'élève à 0,035, un niveau inférieur à la valeur seuil de 0,05. Ce résultat montre que, bien que des accidents surviennent, leur gravité reste limitée, ce qui traduit l'efficacité des mesures de protection mises en place pour minimiser l'impact des incidents sur la santé et la sécurité de nos collaborateurs.

b. Les maladies professionnelles *(GRI 403-3)*

La notion de maladie professionnelle peut être la conséquence de la pénibilité au travail. Pour ce faire, des évaluations des risques professionnels au poste de travail sont régulièrement effectuées. Une cartographie des risques au poste est établie et des mesures de protection sont mises en œuvre pour protéger et améliorer les conditions de travail des travailleurs.

À ce jour, 7 tableaux sur les 45 couvrent les activités du Groupe. Cependant, le Groupe SIFCA n'a pas enregistré de cas de travailleurs souffrant de maladies professionnelles, ni enregistré de cas de décès à la suite d'une maladie professionnelle.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux, aujourd'hui. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités du Groupe SIFCA.

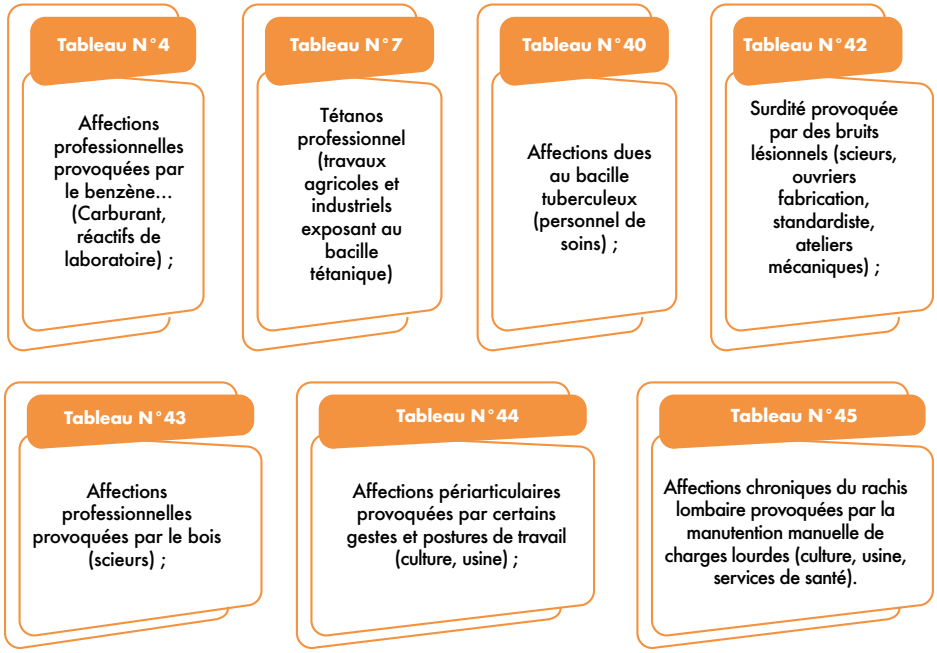

Les mesures de prévention (sensibilisation, visites annuelles systématiques, surveillance du milieu de travail, équipements de protection, etc…) mise en œuvre et suivies périodiquement par les services de santé au travail (avec des médecins du travail sur l'ensemble des sites) et les personnes en charges de la sécurité ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail.

Les salariés à risque de maladies professionnelles, tels que ceux exposés à des produits chimiques dangereux, aux troubles musculosquelettiques, etc., sont identifiés par les inspections des postes de travail et une cartographie des risques liés au poste. Ces risques de maladies professionnelles sont atténués par des mesures de protection qui sont mises en œuvre pour prévenir, protéger et améliorer les conditions de travail des salariés.

c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail *(GRI 403-4)*

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements nationaux du code du travail en matière de SST.

Nous adhérons également aux dispositions prévues par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particulières aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comité Santé Sécurité au Travail
- La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Les inspections périodiques

Cependant, nous n'avons pas signé de nouveaux accords avec les représentants du SST en matière de santé et de sécurité au travail au cours de cet exercice de reporting.

c. Formation et développement des compétences *(GRI 404-2)*

Le développement des compétences par la formation est une priorité pour le Groupe SIFCA, car il contribue à renforcer la performance des collaborateurs, à accroître leur employabilité et à soutenir leur progression professionnelle.

Pour améliorer notre performance en matière environnementale et sociale (E&S) et atteindre nos objectifs de développement durable (DD), nous identifions des besoins de formation spécifiques. Ces formations, conçues pour répondre aux exigences nationales et internationales, favorisent la synergie entre métiers et apportent des compétences adaptées aux enjeux prioritaires.

La procédure de gestion des formations du Groupe SIFCA permet de répondre efficacement à ces besoins. Elle garantit à chaque salarié l'accès aux formations adéquates pour satisfaire les attentes des parties prenantes et maintenir notre niveau de performance opérationnelle. Ce dispositif vise aussi à promouvoir l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque salarié, en offrant un parcours personnalisé comprenant des formations métiers et des sessions de développement personnel et professionnel.

En complément des formations initiées par les Ressources Humaines, les besoins individuels sont recensés chaque année lors des évaluations professionnelles. Chaque collaborateur peut exprimer ses souhaits de formation, et les Ressources Humaines ajustent les plans en fonction des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des exigences légales en vigueur. Cela garantit le développement des compétences des salariés tout en répondant aux attentes du Groupe en matière de performance et de satisfaction.

En 2023, environ 43 % des travailleurs du Groupe SIFCA ont bénéficié d'au moins une formation, témoignant de notre engagement à renforcer les compétences de nos équipes. En moyenne, chaque collaborateur a ainsi reçu plus de 13 heures de formation. Ces investissements dans le développement des compétences permettent de soutenir la croissance professionnelle de nos salariés tout en renforçant notre performance globale.

GRI 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Filière / Désignation	SIFCA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Nombre total heures de formation	304	306005	58233	2816	367 358
Nombre de salariés formes	33	8759	2631	18	11441
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	112	61598	5911	40	67661
Nombre de salariés femmes formées	-	1960	-	-	-
Nombre d'heures de formation / an / salaries	2,45	21,53	6,37	0,98	13,94

e. Liberté syndicale et négociation collective (GRI 402-1, 407)

Le Groupe SIFCA adhère complétement aux réglementations locales dans chaque pays d'intervention et soutient les principes de liberté d'association et de négociation collective établis par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Convaincu que le dialogue social est essentiel pour garantir l'équilibre entre les collaborateurs et la direction, le Groupe veille à maintenir des relations constructives avec les représentants syndicaux de ses salariés. Chaque entité favorise des cadres de rencontre réguliers pour encourager les échanges et la négociation d'accords permettant d'améliorer les conditions de travail. Cette approche proactive vise également à anticiper les éventuelles crises pouvant affecter les performances attendues.

Au niveau de PALMCI, les rencontres avec les délégués du personnel se font en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement.

À SAPH, les représentants du personnel sont renouvelés par élection. Ils sont consultés et associés aux décisions touchant les travailleurs. Au cours de l'année 2023, le nouveau code du travail en Côte d'Ivoire a été largement expliqué au personnel de la SAPH avec des sessions particulières pour les représentants du personnel

2.1 Cadre de vie des salariés (GRI 401-2)

Pour améliorer la qualité de vie des travailleurs, Le Groupe SIFCA a investi dans des infrastructures sociales, telles que des logements et des centres de santé pour ses travailleurs et leurs familles. En 2023, plus de 500 logements ont été rénovés dans nos plantations en Côte d'Ivoire.

3. COMMUNAUTE ET INNOVATION SOCIETALE

(GRI 413)

Les relations positives et mutuellement bénéfiques avec nos communautés locales et environnantes sont essentielles à la mise en œuvre de notre stratégie Environnementale et Sociale (E&S). Nous collaborons étroitement avec elles pour bâtir des relations fondées sur le partenariat, l'intégrité et le respect mutuel, tout en maintenant un dialogue ouvert à travers notre Cadre Permanent de Dialogue (CPD), un espace structuré pour échanger.

Les CPD jouent un rôle central dans la gestion de nos relations communautaires et l'accomplissement de nos projets sociaux. Cette importance est intégrée dans l'ensemble de nos pratiques, avec une procédure de gestion communautaire dédiée. Celle-ci reflète l'intégralité de nos valeurs et principes de gestion, assurant que nos interactions soient toujours alignées avec nos engagements éthiques et notre volonté de promouvoir un développement communautaire durable.

En 2023, Sucrivoire a tenu 100 % des Cadres Permanents de Dialogue (CPD) prévus sur ses deux sites de Zuénoula et Borotou-Koro, réaffirmant notre engagement envers ces échanges essentiels avec les communautés locales. Dans le cadre de notre stratégie de développement communautaire, 24 comités de vigilance ont également été instaurés pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, dont 18 à Zuénoula et 6 à Borotou-Koro, témoignant de notre volonté d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés.

Du côté de PALMCI, 17 CPD sur les 20 prévus ont été réalisés en 2023, atteignant un taux de réalisation de 85 % pour l'ensemble des communautés concernées. En complément de ces dialogues, PALMCI a mis en place, avec l'appui des communautés locales, 41 comités de vigilance dédiés à la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ces sous-comités des CPD viennent renforcer notre engagement pour le bien-être des enfants et la sécurité sociale au sein des communautés.

3.1 Inclusion sociale et développement communautaire

(GRI 413-1, 413-2)

Nous aspirons à établir des liens positifs et durables avec nos communautés locales en favorisant un dialogue ouvert, en prenant en compte leurs préoccupations et en leurs partageant les notre. Nous nous engageons également à générer des impacts à long terme pour ces communautés, notamment par le recrutement de main-d'œuvre locale, la promotion des achats locaux et la réalisation de projets communautaires à fort impact positif.

En 2023, notre engagement envers le développement communautaire s'est poursuivi à travers la réalisation de projets validés lors des Cadres Permanents de Dialogue (CPD). Les communautés parties prenantes de PALMCI ont ainsi bénéficié de 8 projets communautaires.

De même, celles de SIPH ont bénéficié de 39 projets communautaires, illustrant l'importance de notre investissement social pour maximiser l'impact communautaire.

Ces projets sont structurés autour de quatre axes stratégiques : Éducation, Santé & Sport, Environnement, et Autonomisation des femmes, visant à soutenir un développement local durable.

Bien que SANIA Cie, filiale du Groupe, n'ait pas de communauté directement rattachée à ses activités, comme les autres filiales, elle a contribué significativement aux initiatives des projets de la Fondation SIFCA en 2023. Avec un investissement de 70 millions de FCFA, SANIA Cie a soutenu le financement de la construction d'un centre de nutrition au Centre National Médical et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO), destiné aux malades et à leurs accompagnants. Ce centre joue un rôle crucial dans la prise en charge des femmes atteintes de cancer, illustrant l'engagement de SANIA Cie envers des actions de santé publique à travers la fondation SIFCA.

GRI 413

Répartition des projets communautaires

Filière Désignation	SIFCA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Nombre de projets communautaires	-	39	18	-	57
Dépenses pour les communautés (F CFA)	-	312 650 100	406 443 280	-	719 093 380

a. Achats matière première et fournisseurs

(GRI 204, 308)

Les filiales du Groupe SIFCA s'approvisionnent à plus de 60 % auprès de partenaires locaux, notamment des planteurs privés et des intermédiaires d'achat, pour alimenter leurs usines. Afin de sécuriser et de pérenniser cet approvisionnement stratégique, les filiales déploient tout au long de l'année diverses stratégies et programmes de fidélisation destinés à renforcer ces partenariats. Les actions menées incluent, entre autres :

- La mise à disposition d'intrants et d'outils agricoles,
- La fourniture de plants de qualité pour garantir de bons rendements,
- L'assistance et l'encadrement technique pour un accompagnement de proximité,
- L'appui logistique pour faciliter la collecte des productions,
- Et divers autres services tels que le plan épargnent planteur et des bonus qualité, incitatifs visant à valoriser la qualité des productions.

Ces initiatives reflètent l'engagement du Groupe SIFCA à soutenir durablement ses partenaires agricoles et à renforcer la chaîne d'approvisionnement locale.

b. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

(GRI 308-1, 308-2)

Le Code de Conduite Fournisseur du Groupe SIFCA exprime nos attentes sociales et environnementales envers nos fournisseurs et sous-traitants. Il exige de chacun le respect de normes sociales strictes dans toutes leurs opérations, en vue de favoriser un partenariat éthique et durable. Ce code inclut les principes suivants :

- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé : Le travail des enfants est strictement interdit, conformément aux Conventions n° 138 et 182 de l'OIT, ainsi que toute autre forme de travail forcé.
- Respect de l'inclusivité et prévention des discriminations : Nos fournisseurs doivent créer un environnement inclusif, en interdisant toute discrimination, harcèlement, intimidation, violence ou menace.
- Reconnaissance des droits des travailleurs : Les fournisseurs doivent reconnaître les droits de leurs employés à former des syndicats ou autres associations de travailleurs.
- Salaire et avantages équitables : Les salaires et avantages offerts doivent être conformes aux lois en vigueur et aux conventions collectives.
- Sécurité et hygiène au travail : Les fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et hygiénique, ainsi que des installations d'hébergement adéquates.
- Prévention des risques professionnels : Une attention particulière est portée à la prévention des accidents et blessures en réduisant les risques professionnels dans l'environnement de travail.
- Promotion de l'égalité des sexes : L'égalité des genres et l'égalité d'accès à l'emploi sont encouragées dans toutes les opérations.

Par ailleurs, la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA définit des engagements clairs qui vise à garantir un processus d'achat transparent, équitable et aligné avec nos valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Elle inclut les engagements suivants :

- Équité de traitement des fournisseurs,
- Confidentialité des informations commerciales et techniques partagées par les fournisseurs,
- Transparence et traçabilité tout au long du processus d'achat,
- Prévention des conflits d'intérêts et de la corruption,
- Respect de la politique de cadeaux et invitations,
- Évaluation des coûts et impacts globaux pour des décisions d›achat durables,
- Mise en place d'une démarche progressive d'achats responsables.

Ces principes reflètent notre engagement à promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsables et à établir des relations durables et équitables avec nos partenaires, en ligne avec nos valeurs et notre mission de développement durable.

b. Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières

(GRI 204-1)

Au sein du Groupe SIFCA, nous nous engageons à établir des relations solides et équilibrées avec nos fournisseurs de matières premières, qu'il s'agisse de planteurs villageois, de coopératives ou de partenaires privés. À Sucrivoire, environ 10 % des matières premières que nous transformons proviennent des plantations de canne à sucre villageoises, tandis qu'à PALMCI, plus de 60 % de nos matières premières sont fournies par des planteurs privés. Nous considérons ces partenariats comme des collaborations essentielles à la pérennité et à la durabilité de notre chaîne d'approvisionnement.

Dans cette dynamique, nous déployons une série d'initiatives pour soutenir nos fournisseurs et garantir une relation mutuellement bénéfique :

- Assistance technique et formation
- Nous offrons à nos planteurs et partenaires privés une assistance technique continue pour optimiser leurs pratiques agricoles et leur rendement. Cette

assistance inclut des formations aux bonnes pratiques culturales, en mettant l'accent sur l'utilisation de méthodes efficaces et durables.

- Fourniture de ressources essentielles
- Nous mettons à disposition de nos partenaires des services complémentaires essentiels, tels que la fourniture de plants de qualité, d'intrants agricoles adaptés et d'outillages agricoles pour améliorer la productivité des plantations.
- Sensibilisation et éducation aux bonnes pratiques
- Nos sessions de formation et d'échanges vont bien au-delà des aspects techniques. Elles couvrent des thématiques sociales et environnementales cruciales, telles que :

    - L'interdiction du travail des enfants : Nous sensibilisons nos planteurs et partenaires à cette problématique en leur expliquant les enjeux liés aux Conventions de l'OIT.
    - La protection de l'environnement et de la biodiversité : Nous les encourageons à adopter des pratiques agricoles responsables, en préservant les ressources naturelles et en limitant l'impact écologique de leurs activités.
    - La santé, la sécurité et les conditions de travail : Nous veillons à ce que nos fournisseurs respectent les normes de sécurité et de bien-être au travail, tout en leur fournissant l'encadrement nécessaire pour créer un environnement de travail sain et sécurisé.

- Engagement envers des pratiques durables et responsables
- Nous intégrons des valeurs de durabilité dans chaque aspect de notre politique d'achat. En sensibilisant nos fournisseurs à nos politiques de durabilité et chartes éthiques, nous les accompagnons dans l'adoption de pratiques durables, responsables et respectueuses des droits humains et de l'environnement. De plus, nous menons des visites régulières auprès des planteurs pour vérifier la mise en œuvre de ces pratiques et leur apporter le soutien nécessaire à l'amélioration continue de leurs activités.

- Suivi et évaluation
- Les agents d'encadrement agricole du Groupe SIFCA sont chargés de visiter régulièrement les plantations, afin de fournir un suivi technique, de vérifier les pratiques mises en place et de garantir que les planteurs respectent les engagements pris en matière de durabilité. Ils aident ainsi à améliorer le rendement à l'hectare tout en limitant l'expansion non durable des plantations et en encourageant des méthodes de travail respectueuses des normes environnementales et sociales.

En soutenant nos fournisseurs avec des formations, une assistance technique et un encadrement de qualité, nous contribuons à créer un impact positif à long terme sur toute notre chaine d'approvisionnement de matières premières. Ces efforts témoignent de notre engagement envers des pratiques commerciales responsables et une chaîne de valeur durable, où les relations sociales et environnementales occupent une place centrale.

Le Groupe SIFCA s'engage activement à préserver l'environnement à travers des actions concrètes et mesurables. Grâce à sa stratégie intégrée, qui inclut la Gestion et le traitement de l'eau, la lutte contre le changement climatique et la déforestation et une gestion responsable des déchets, le Groupe SIFCA vise à garantir un avenir durable pour ses opérations, ses employés et les communautés environnantes. Ces efforts sont alignés avec les attentes des parties prenantes, renforçant ainsi la responsabilité sociale et environnementale du groupe.

4 ENVIRONNEMENT

(GRI 303-1, 303-2)

4.1 Gestion et traitement de l'eau

a. Gestion de l'eau

(GRI 303-1)

Le Groupe SIFCA reconnaît l'importance cruciale de la gestion de l'eau pour ses activités, notamment dans ses plantations et usine. En 2023, SIFCA a mis en place un plan de gestion intégré de l'eau qui inclut :

- Évaluation des ressources en eau : Identification des sources d'eau disponibles et évaluation de leur qualité. Une étude hydrologique a été réalisée dans plusieurs plantations pour évaluer l'impact des activités agricoles sur les ressources en eau locales.
- Optimisation de l'utilisation de l'eau : Mise en place de systèmes d'irrigation dans les plantations pour minimiser le gaspillage de la ressource en Eau. L'objectif du Groupe est de réduire sa consommation de 20 % la consommation d'eau d'ici 2025.
- Potabilisation : Des projets de potabilisation de l'eau de consommation sont mis en œuvre sur l'ensemble des sites de production pour garantir l'accès à de l'eau potable pour nos employés et nos communautés locales, contribuant ainsi à préserver la santé et le bien-être. L'objectifs d'ici 2025 est d'atteindre les 100% du taux de potabilisation de l'eau sur l'ensemble de nos sites.

GRI 303-1

Prélèvement d'eau par source

Filière Désignation (m^3)	SIFCA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Eau de surface	0	3493036,476	878545,99	45624210	49995792,47
Eau de forage	0	1118419,05	1764651	422148,16	3305218,21
Eau réseau national	5014	14577,5	293416	0	313007,5

b. Traitement de l'eau (GRI 303-3)

SIFCA s'engage à traiter les eaux usées générées par ses opérations pour minimiser l'impact environnemental. Les actions entreprises comprennent :

- Installations de traitement : Construction bassin de lagunage sur toutes nos usines pour le traitement des eaux usées émanant de celles-ci, garantissant que toutes les eaux usées sont traitées et respect les normes de rejet avant d'être rejetées dans le milieu récepteur.
- Surveillance de la qualité de l'eau de rejet : Des analyses régulières des paramètres clés des eaux de rejet, notamment la demande biologique en oxygène (DBO), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES), sont réalisées chaque année par un organisme externe. Les résultats obtenus pour l'année 2023 révèlent un taux globalement satisfaisant, attestant de l'efficacité des mesures de traitement appliquées par le Groupe.

GRI 303-4 Analyse des rejets des effluents SUCRIVOIRE

Polluants	Source	Limite réglementaire (mg/l)	Concentration* (mg/l)	Date ou fréquence du suivi
PH	Eaux de processus usine	5.5-8,5	6,9 à 31,7°C	Pendant la campagne
Température		40°C	36,2	
MES		50	11, ;6	
DCO		300	18,2	
DBO5		100	15	
Azote Totale		50	11,208	
Phosphore Totale		15	3.675	
Huiles & Graisses		10	1	
Plomb		0,5	0,07	
Chrome		0,5	0,14	
Cuivre		0,5	0,02	
Fer		5	33,2	
Hydrocarbure		10	<0,25	

GRI 303-4 Analyse des rejets des effluents PALMCI

	T (°C)	Ph	MES (mg/L)	NH4+ (mg/L)	HG (mg/L)	PT (mg/L)	NT (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	Pb (µg/L)	Cd (µg/L)	Cr (µg/L)	Cu (mg/L)	Fe (mg/L)	HT (mg/L)
Valeur limite	<40	5,5-9,5	150	-	30	15	50	500	150	500	-	500	0,5	5	10
HC	32,85	8,525	212,5	3,5	0,55	100,36	99,05	691	375	<10	0,75	12,1	0,11	0,09	0.2
Ant 1	53	4,725	4440	36,15	624,5	99,5	276	23100	9500	20,55	2,1	34,75	1,7	20,95	<1
Ant 2	50,5	4,945	6790	33,5	1031,5	161,5	370	43000	16700	15,8	7,25	33,95	2,8	31	1,2
Toum	29,35	8,65	315	36,4	1,1	202	151	1270	725	<10	1,5	0,85	0,3	0,635	<1
Ir	28,85	5,205	3440	43,1	490	160,5	138,5	25030	10450	20,1	1,95	23,6	2,25	20,9	<1
Bo	64,7	5,08	7330	48,7	1150	122,5	381	58200	23000	18,7	2,7	31,8	2,6	31,8	1,3
Ib	62,3	4,78	5455	47,2	1480	393	282,5	44950	17500	<10	5,55	48,75	2,65	31,95	1,95
Bli	50,8	4,775	7090	56,7	1460	116	272	55750	22000	<10	2,1	13,05	3,55	26,75	<1
Ne	40,2	3,63	8800	80,4	1765	165,5	346,5	76200	30700	25,95	3,95	30,05	4,6	37,15	2,1
Gb	33,8	7,855	459	62,1	7,2	44,5	128,5	3200	1700	11.3	1,25	14,8	0,8	1,55	<1

(GRI 305-1, 305-2, 305-3)

4.2 Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique représente un risque pour nos activités, rendant essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre au sein de nos opérations afin d'atténuer les effets du changement climatique et les risques associés. Conscient que l'agro-industrie est à la fois émettrice et particulièrement exposée aux impacts climatiques, le Groupe SIFCA a pris des engagements concrets pour diminuer son empreinte carbone. Les actions entreprises incluent des actions visant à optimiser l'efficacité énergétique, améliorer les pratiques agricoles, et promouvoir la gestion durable des terres. Le Groupe SIFCA s'engage également à renforcer l'adoption des énergies renouvelables et à réduire la déforestation liée à ses activités. Le Groupe SIFCA sensibilise également ses partenaires ses communautés locales aux bonnes pratiques environnementales, contribuant ainsi à la résilience de sa chaîne de valeur face aux impacts du changement climatique.

a. Lutte contre le changement climatique (GRI 305-1, 305-2)

Le défi de la lutte contre le changement climatique est pour nous une source d'opportunités et de projets fédérateurs. Il nous pousse à évoluer vers un modèle basé sur la sobriété énergétique et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2). Chaque année, les données clés liées au climat, telles que les consommations énergétiques totales, les émissions directes et indirectes de CO_2, font l'objet d'une vérification raisonnable lors des audits externes des données E&S. Ce suivi régulier, associé aux actions significatives mises en œuvre, vise à améliorer notre performance climatique et à réduire nos émissions de CO_2 pour atteindre notre objectif d'ici 2025.

Filière Désignation ($TeqCO_2$)	SIFCA HOLDING	CAOUTCHOUC NATUREL	OLÉAGINEUX	SUCRE	TOTAL 2023
Essence pour véhicule		1 220 985	1835,93	321	1 223 142
Diesel pour véhicule		4 696 375	7667,76	7818	4 711 861
Essence pour Générateur		25 991	17,14	12	26 020
Diesel pour Générateur		4 675 161	3583,2	2114	4 680 858
GPL / GNL / Fioul	-	10 869 878	972,17	1346	10 872 196
Gaz Naturel (Butane, acétylène)	-	73 747	421,15	173	74 341
Total Emissions Directes		64 239	14497	11 785	90 521
Total Emissions Indirectes		30123	16700	12 201	59 024
Total Emissions		94 362	31 197	23986	149 545

a. Pollutions atmosphériques

(GRI 305-7)

SIFCA s'engage à réduire les polluants atmosphériques générés par ses opérations. Les initiatives incluent :

- Surveillance des émissions : Installation de systèmes de surveillance des émissions dans les usines, permettant un suivi en temps réel des particules fines et des gaz à effet de serre.
- Technologies propres : Investissement dans des technologies de production à faibles émissions, y compris l'utilisation de chaudières à biomasse pour réduire l'utilisation de combustibles fossiles.

b. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

(GRI 304-1, 304-2)

SIFCA est consciente de l'importance de la biodiversité dans ses opérations agricoles. Les actions entreprises incluent :

- Évaluation des impacts sur la biodiversité : Réalisation d'études d'impact environnemental avant toute expansion des plantations pour évaluer et atténuer les impacts potentiels sur les écosystèmes locaux.
- Certification durable : Obtention de certifications comme RSPO pour l'huile de palme, garantissant que les pratiques de culture respectent des normes strictes de préservation de la biodiversité.
- Programmes de reforestation : Initiatives de reforestation dans les zones dégradées, visant à restaurer les habitats naturels et à augmenter la biodiversité. En 2023, SIFCA a planté 50 000 arbres dans des zones critiques.

SIFCA

CRITERES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ZERO DEFORESTATION

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	• 0 à < 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • > 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.
Lacs, Etangs et Sources	• Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m. • Pente de la berge > 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.
Pentes	• Pas de déboisement au-delà de 45° de pente, • Pour les pentes < 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.
Zones humides RAMSAR	• Conservation intégrale des superficies
Zones de tourbières	• Conservation intégrale
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	• Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés

DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTEES

Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.

Plantations réalisées dans des zones drainées

- Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.

Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes

Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :

- Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
- Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

a) Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :

(1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha

(2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha

b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).

c) Réaliser sytématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).

d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

ENGAGEMENT ZERO DEFORESTATION

a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) telles que definies par le réseau des ressources HCV («HCV Resource Network»)et soumises à la vérification de ce denier (https://hcvnetwork.org) sont protégées et préservées.

b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que definies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce denier (https://highcarbonstock.org) sont protégées et préservées.

PALMCI Sania Sendiso Sucrivoire

SIPH SAPH RENL GREL CRC

Pierre BILLON
Directeur Général
Juillet 2016

3 GESTION DES DÉCHETS

(GRI 306-2)

3.1 Déchets industriels dangereux (GRI 306-2)

SIFCA a mis en place un système de gestion des déchets pour minimiser l'impact environnemental de ses opérations. Les actions comprennent :

- Identification et classification des déchets : Les déchets sont régulièrement classés en fonction de leur dangerosité et de leur impact environnemental. En 2023, 98 % des déchets dangereux ont été traités par des prestataires agréés.
- Réduction des déchets : Initiatives visant à réduire la production de déchets à la source, y compris le recyclage des déchets d'huile et l'utilisation de co-produits dans la fabrication d'engrais.

3.2 Déchets industriels non dangereux (GRI 306-2)

SIFCA adopte une approche proactive pour gérer les déchets non dangereux :

- Recyclage et valorisation : En 2023, SIFCA a mis en place un programme de recyclage qui a permis de valoriser 75 % des déchets non dangereux générés, y compris le recyclage du carton, du plastique et des résidus agricoles.
- Sensibilisation à la gestion des déchets : Des sessions de formation sont organisées pour sensibiliser les employés à la gestion des déchets et à l'importance du recyclage.

5 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Le présent document est le reporting RSE officielle du Groupe SIFCA. Il contient les réalisations et les performances de la filière oléagineuse en matière de développement durable pour l'année 2022.

Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a réalisé des vérifications sur de nombreuses données quantitatives avant de valider les données contenues dans ce rapport. Les données vérifiées par l'OTI sont présentées à la page … et l'attestation de conformité et de la sincérité des données contenues dans ce présent reporting se trouve à la page ….

Ce mode de vérification des données est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI). Ce reporting a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle.

Ce rapport RSE du groupe qui couvre la période du reporting allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, est le troisième du genre. Le premier rapport RSE de la filière est paru en 2021.

Dans le présent reporting, les données E&S de toutes les filiales de la filière oléagineuse ont été consolidées, contrairement à l'année dernière où les données E&S de PALMCI et de SANIA Cie uniquement étaient consolidées.

La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le présent document. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

Le cycle de déclaration du reporting RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2024 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2023.

La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du Département Développement Durable du Groupe SIFCA. Le contenu du reporting est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par reporting à l'activité de la filière oléagineuse et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre du reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur toutes les filiales de la filière.

Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable.

Toutes nos publications de rapport se trouvent sur notre site internet : **www.groupesifca.com**. Nous sommes à votre disposition pour besoin d'information sur notre approche de durabilité. L'adresse électronique suivante est dédiée aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : **communication@sifca.ci**

a. Choix des indicateurs

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le reporting RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :

B. Précisions et limites

- **Effectifs permanents :**

Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période du reporting.

Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site, embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus du reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

- **Embauches et départs :**

Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les travailleurs temporaires de SANIA Cie étant exclus.

- **Licenciements :**

IIll s'agit des fins de contrat de travail du fait de l'employeur entrainant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de

CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

- **Les déchets des zones d'habitations :**

Les déchets des logements construits par le groupe pour ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

- **La consommation d'électricité :**

N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

L'indicateur « consommation d'électricité achetée au réseau national » sur le site de SANIA Cie intègre la consommation de SIRDEL, une entité ne faisant pas partie de la filière oléagineuse et distincte de SANIA Cie.

- **Emissions GES :**

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : **https://base-empreinte.ademe.fr,**

La conversion des quantités de bouteilles de gaz d'oxygène et d'acétylène en poids est faite avec les coefficients de calcul suivant : 1bouteille d'oxygène = 10 kg et 1bouteille d'acétylène = 5 kg.

C. Consolidation et contrôle interne

Les données environnementales, sociales et sociétales sont collectées auprès de chaque filiale grâce à des contributeurs qui les remontent au Groupe SIFCA. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Etape 1: Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable du Groupe SIFCA.

Etape 2 : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci

SIFCA, S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA Holding SIFCA

Exercice clos le 31 décembre 2023

SIFCA
Société anonyme
Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA - Holding SIFCA

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATTEST. RSE. 09-06-2024/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de Vérificateur Indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du Rapport de développement durable de SIFCA relatif à la holding du Groupe SIFCA, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le Rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

- Le périmètre de reporting couvre uniquement les activités et les effectifs de la holding et n'inclut pas les informations des différentes entités du Groupe SIFCA (Les pôles Sucre, Oléagineux et Caoutchouc). Ces dernières ont fait l'objet d'audits spécifiques.

3 Préparation du Rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le Rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un Rapport de présentation des politiques de développement durable menées ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le Rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'espace l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre mars 2024 et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de la holding de SIFCA et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du Rapport par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Abidjan, le 26 juin 2024

Le Vérificateur Indépendant,

Forvis Mazars

Elvis D'OLIVEIRA

Associé

Annexe

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Listes des indicateurs audités
Total des embauches et départs
Collaborateurs hommes et femmes
Heures travaillées réelles
Jours d'absence non payés
Total des heures de formation et nombre de collaborateurs formés
Accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à 1 jour
Consommation d'énergies (Electricité, Essence et Diesel pour les sources mobiles)
Consommation d'eau
Emissions CO2

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

Société Internationale de Plantations d'Hévéas (SIPH)

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

SIPH
Siège social : 53/55, rue du Capitaine Guynemer 92400 Courbevoie – France
Société Anonyme au capital de 11.568.965,94 €
R.C.S. Nanterre B 312 397 730
N° T.V.A. FR 57 312 397 730

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes Société Internationale de Plantations d'Hévéas (ci-après « SIPH »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), ainsi qu'à la demande de la Société et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations, préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de SIPH (ci-après la « Société » ou l'« Entité ») en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Nos travaux ont mis en lumière des anomalies significatives sur les indicateurs relatifs à la consommation d'eau (Prélèvements d'eau dans les eaux de surface, Prélèvements d'eaux dans les réseaux municipaux, Prélèvements d'eau dans les eaux de forage, Total des prélèvements d'eau).

En effet, le périmètre de reporting est limité, les données ne sont pas suivies ni tracées de manière exhaustive et suffisante.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Comme mentionné dans la note méthodologique de la Déclaration (1.4.2-4), SIPH a mis à jour son outil informatique afin de renforcer la clarté et le caractère compréhensible des indicateurs de reporting au titre de l'année 2023. Cette mise à jour de l'outil peut ainsi générer des modifications des données 2022 au sein de la DPEF et/ou des incohérences dans les variations annuelles.
- L'indicateur « Planteurs villageois ayant livré à SIFCA » présente des incertitudes sur l'exhaustivité des données liées au dispositif de suivi de l'indicateur. Comme mentionné dans la note méthodologique de la Déclaration (1.4.2-4), la méthodologie de calcul n'est pas homogène et nécessite d'une harmonisation.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés pendant les mois de février et mars, sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, communication et développement durable administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
    - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
    - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[1] et couvrent entre 22% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

[1] *SAPH siège, SAPH UAI Loeth, SAPH Béttié, GREL*

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 12 avril 2024

Souad EL OUAZZANI

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

Informations environnementales :

- Consommation d'eau
- Total des rejets d'effluents
- Déchets Dangereux Générés
- Déchets Non Dangereux Générés
- Consommation d'électricité achetée au réseau national
- Consommation de gaz naturel (Butane, Oxygène, Acétylène) - sources fixes
- Consommation de gaz liquéfiés (GPL, GNL, GNC) - sources fixes
- Consommation de fioul - sources fixes
- Consommation de bio combustibles (coques, fibres, chips de bois, ...) - sources fixes
- Consommation d'essence pour les générateurs, motopompes et sécheurs - sources fixes
- Consommation de diesel pour les générateurs, motopompes et sécheurs - sources fixes
- Essence consommée par les véhicules de service et de location - sources mobiles
- Diésel consommé par les véhicules de service et de location - sources mobiles
- Energie renouvelable générée (vapeur)

Informations sociales :

- Part des femmes dans les effectifs
- Nombre de femmes dans les effectifs
- Total des collaborateurs
- Taux d'absentéisme (jours non payés)
- Nombre de jours d'absence non payés
- Jours travaillés
- Heures travaillées réelles
- Taux de gravité des accidents du travail
- Jours d'arrêt liés aux accidents du travail
- Accidents de travail

Informations sociétales :

- Nombre de projets réalisés en soutien aux communautés locales

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989 Abidjan
01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00 Fax
: +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.ci/fr

SIFCA S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J
SIFCA
Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATTEST. RSE 07-06-2024/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de données vérifiées couvre 45% des effectifs consolidés, et inclut les activités des Unités Agricoles Industrielles (UAI) de PALMCI situées au Centre et à l'Est de la Côte d'Ivoire, ainsi que l'entité SANIA.

3 Préparation du rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentées en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Abidjan, le 26 juin 2024

Forvis Mazars

Elvis D'OLIVEIRA

Associé

Annexe

Liste des sites audités sur le pôle oléagineux :

- PALMCI Siège
- Unité Agricole Intégrée de Boubo
- Unité Agricole Intégrée de Toumanguié
- Unité Agricole Intégrée d'Ehania
- SANIA Cie

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci

SIFCA, S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA

Pôle Sucre

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

SIFCA
Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA - Pôle Sucre

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATTEST. RSE. 08-06-2024/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de Vérificateur Indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du Rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle sucre, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le Rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Les données des indicateurs « Collaborateurs femmes » et « Collaborateurs hommes » de 2023 ne sont pas directement comparables à celles de 2022 et le total des collaborateurs par sexe diffère du total des collaborateurs par type de contrat. En effet, l'information sur le sexe des collaborateurs en CDDI n'est pas suivie sur les différents sites du pôle ;

- Nos procédures de vérification n'ont pas permis de retrouver l'exhaustivité de l'information pour les indicateurs en lien avec les intrants agricoles consommés sur le site de Borotou-Koro. Il s'agit des indicateurs : "Fertilisants, engrais et amendements du sol utilisés", "Pesticides et produits phytosanitaires utilisés", "Autres produits chimiques consommés", "Intrants biologiques utilisés (fumier, compost, …)" et "Superficie des plantations traitées avec les intrants chimiques". Il existe donc un risque d'exclusivité et d'homogénéité sur les données reçues sur site.

3 Préparation du Rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le Rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un Rapport de présentation des politiques de développement durable menées ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le Rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'espace l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre mars 2024 et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de 10 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport représentant notamment le Chef de Service Management Environnemental et Social, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
    - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 11 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du Rapport par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Abidjan, le 26 juin 2024

Le Vérificateur Indépendant,

Forvis Mazars

Elvis OUEVOBA

Associé

Annexes

Liste des sites audités sur le Pôle Sucre

- SUCRIVOIRE Siège ;
- Unité Agricole Intégrée de Borotou-Koro.

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Listes des indicateurs audités
Nombre des collaborateurs par type de contrats
Total des embauches et départs de l'année
Total des heures de formation et nombre de collaborateurs formés
Heures travaillées
Jours d'absence non payés
Accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à 1 jour et jours perdus liés
Consommation d'énergies (Electricité, Essence et Diesel pour les sources fixes et les sources mobiles)
Emissions de CO2
Consommation d'intrants agricoles en plantations industrielles
Déchets générés
Consommation d'eau (audit à blanc)

Siège Abidjan,
Boulevard du Havre
01 BP 1289 Abidjan 01
Tél.: +225 21 75 75 75
Fax: +225 21 25 45 65
communication@sifca.ci
www.groupesifca.com